

Mairie de Château-Garnier

Le Maire

Arrêté 2023.0050

**ARRETE portant réglementation de la circulation rue Alfred Bouchard, sur le territoire de commune de Château Garnier.**

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les dispositions du Code de la route,

VU l'arrêté du 15 juillet 1947 approuvant la huitième partie « signalisation temporaire du livre 1 de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, modifié par l'arrêté du 6 novembre 1992.

CONSIDERANT qu'en raison de la tenue de la Fête des Associations sur le territoire de la commune de Château Garnier, il y a lieu de réglementer la circulation tant pour les riverains que pour les usagers de la route.

**ARRETE**

ARTICLE 1 : la circulation sur la voie sus-indiquée sera en double sens de 7h à 22h le dimanche 30 avril 2023.

ARTICLE 2 : Le stationnement est temporairement interdit sur toute la longueur de la rue. Les parkings Tuoro Sul Trasimeno, de l'Ancien Presbytère et de la Place de l'Eglise sont mis à disposition des riverains.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché à chaque extrémité du tronçon de la voie concernée

ARTICLE 4 : La signalisation temporaire sera mise en place et retirée par l'organisateur de la Fête des Associations

ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Montmorillon,
- Monsieur le Subdivisionnaire de D.D.E. de L'Isles Jourdain
- Monsieur le Chef de brigade de Gendarmerie de Gençay
- Monsieur le Chef de corps du Centre de Secours de Gençay

L'adjoint au Maire  
Jacques NIORT

